



Le Mans, le 20/05/19

## **EXTRAIT du CR de la REUNION CE tenue le 20/05/2019 à COLUCHE**

Etaient présents :

- Délégués du Personnel : Florence Mattozzi, Kévin Brasseur, Corinne Roguet
- Employeur : Pierre Lemarchand, représentant légal de l'UMCS

Était excusée : Graziella Dorison

La séance est ouverte à 11H

### 2. Le transfert partiel d'actif des CS vers l'UMCS

Les gouvernances des CS lors de leurs CA et AGE ont approuvé un apport partiel de leurs actifs à l'UMCS : tous les comptes aux bilans des CS, à l'exception des fonds propres qui resteront propriété des associations des CS, sont transférés à l'UMCS à effet du 01/01/2019 sur la base de leurs comptes arrêtés au 31/12/2018.

Mme Mattozzi rappelle que malgré de nombreuses demandes les éléments nécessaires à la prise de décision leur sont adressés avec retard, voire incomplets par exemple pour l'avis qui leur était demandé sur les comptes 2018.

Pierre Lemarchand lui indique prendre en compte sa remarque qu'il consignera dans une question diverse en fin de réunion.

Mme Mattozzi questionne sur d'autres points concernant les comptes 2018 qui ne sont pas à l'ordre du jour de ce CE.

Autre question : incidence de ce transfert sur la tenue des comptes des CS : seules des opérations concernant d'éventuels mouvements concernant les fonds propres seront enregistrées sur les comptes propres des CS. Elles seront peu nombreuses voire inexistantes et de la seule responsabilité des instances associatives des Centres Sociaux.

Florence Mattozzi fait savoir que dans le contexte évoqué ci-dessus elle ne se prononcera pas sur le projet d'APA.

**AVIS du CE** : A l'unanimité NE SE PRONONCE PAS

La séance se termine à 12H.

Le représentant légal de l'UMCS :

Pierre Lemarchand